

Sommaire

Page



Actu éco et sociale

2

Retraites : Financer de bonnes retraites par répartition, c'est possible !

2

Égalité femmes-hommes : La réforme des retraites est loin d'être égalitaire

3

Comparaison n'est pas raison : Retraites, la supercherie des comparaisons européennes

4

Union européenne : Le social : une ouverture vers une harmonisation ?

5

Commerce : Le non-sens de l'ouverture des magasins le dimanche

5

Salaire minimum : Le niveau du Smic n'est pas une trappe à bas salaires

6

Idee reçue : « Il n'y a pas d'argent magique. »

7

Amérique latine : Retour en 2001 ? La nouvelle catastrophe industrielle du FMI en Argentine

8

Emploi : De l'importance de l'inscription culturelle des investisseurs sur les conditions d'emploi

9

Précarité : Coursiers, livreurs : l'impératif d'une organisation des travailleurs des plateformes

10

Édito

Urgences sociale et écologique sont indissociables !

Quand plus d'une personne sur cinq admet avoir du mal à se procurer une alimentation saine lui permettant de manger trois repas par jour (baromètre Ipsos-Secours populaire) ou encore que la cantine des enfants représente pour 19 % un obstacle financier, quand la question est celle de la subsistance, difficile pour eux de penser écologie.

Le social et l'environnement apparaissent dès lors, et à juste titre, comme deux préoccupations indissociables.

C'est bien sur ces deux dimensions que portent les propositions de la CGT, bien loin d'un « verdissement » de son discours pour s'insérer dans l'air du temps ou pour toute autre fin. Ainsi, lorsque la CGT agit pour la reconquête de l'industrie et une relocalisation au plus près des besoins, c'est bien en ayant en tête l'aberration de la Clio par exemple, véhicule le plus vendu sur le marché français mais pourtant produit essentiellement en Turquie et en Slovaquie. C'est tout à la fois bon pour l'emploi et pour la planète, avec la réduction de l'émission de CO₂.

Il en va de même lorsque la CGT, avec d'autres, se mobilise pour le maintien du train des primeurs et la relance du fret ferroviaire

public, alors que le gouvernement et la direction de la SNCF veulent à la place, au départ de Barcelone, faire rouler 20 000 camions de plus sur des axes routiers déjà saturés, aggravant considérablement les nuisances que vivent les riverains et les usagers ! C'est encore le cas s'agissant de notre revendication des « 32 heures » pour travailler moins, travailler mieux, travailler tous. Il n'y a pas de meilleur moyen pour répondre aux nouvelles politiques énergétiques que de repenser le temps de travail et sa réduction. Et la liste pourrait être rallongée à l'environnement en passant par la Sécurité sociale intégrale et la retraite solidaire.

C'est aussi vrai au niveau des entreprises, lorsque les salariés luttent pour être entendus sur des projets alternatifs face aux choix financiers à court terme des actionnaires. C'est également le cas pour les fonctionnaires qui se mobilisent pour développer les services publics et non les fermer.

Finalement, lier social et climat, c'est agir pour une autre répartition des richesses – et il y en a beaucoup dans le pays – au profit du travail et non de la financiarisation de l'économie. Alors contre le coût du capital, il est urgent de se mobiliser !

Fabrice Angéi

Membre du bureau confédéral

Retraites

Financer de bonnes retraites par répartition, c'est possible !

Alors qu'une nouvelle phase de concertation a été lancée début septembre, les données figurant dans le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites publié mi-juin sont utilisées pour justifier un nouveau recul de l'âge de la retraite.

Le ministre du Budget et des Comptes publics semble s'appuyer sur le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) pour affirmer qu'il y aura un déficit de 15 milliards d'euros à l'horizon 2025, et qu'il faudrait donc prendre des mesures dès maintenant pour que la situation soit à l'équilibre au moment du passage au régime par points, prévu en 2025 par le rapport Delevoye. En sens inverse, s'appuyant sur une lecture serrée des propositions du rapport Delevoye, l'économiste Henri Sterdyniak, de l'OFCE (le centre de recherche économique de Sciences po) et membre des Économistes atterrés, montre que le passage au régime par points préconisé par le rapport Delevoye entraînera une baisse des pensions de 20 à 25 %, ne serait-ce que parce que le rapport prévoit de bloquer le taux de cotisation à 28,15 % à l'avenir, alors que dans le même temps, le ratio actifs/retraités passera de 1,7 actif par retraité à 1,3. Ce constat est incontestable : si on veut empêcher la dégradation de la situation des retraités, et à plus forte raison si on entend améliorer les retraites, comme le

revendique la CGT, en garantissant un taux de remplacement de 75 % des meilleurs salaires dans le cadre d'un régime en annuités, en revenant à la retraite à 60 ans et à l'indexation des pensions, il est impératif d'augmenter les ressources du régime de retraite. Cet objectif n'a rien d'irréaliste, il repose sur trois piliers.

Autre répartition des richesses

Il faut d'abord modifier la répartition des richesses. Le dernier rapport du COR repose sur des hypothèses de croissance très faibles : la croissance d'ici 2070, soit deux générations, ne dépasserait jamais 1,8 % par an en moyenne, avec un taux de chômage qui se stabiliserait à 7 %, taux qui n'a rien à voir avec le plein-emploi. Un retour au plein-emploi (par exemple un taux de chômage de 3 %), remettant le travail au cœur de la société, permettrait de dégager des ressources très importantes pour financer les retraites – augmenter les salaires de 3,5 % dégagerait immédiatement 6,5 milliards pour financer les retraites. Quant à l'égalité salariale femmes-hommes, elle rapporterait, selon la Cnav, 5,5 milliards. Au nom du dogme de la « baisse du coût du travail », les exonérations de cotisations sociales ont véritablement explosé depuis l'arrivée de Macron aux affaires. Alors qu'elles représentaient, jusqu'à vers 2015,

un montant de l'ordre de 25 à 30 milliards par an, elles atteindront environ 65 milliards, selon le dernier rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Ces exonérations, qui s'appliquent également, contrairement à la situation antérieure aux retraites complémentaires et à l'assurance chômage, se traduisent par un transfert des cotisations sociales dites « patronales », qui sont partie intégrante du salaire, vers la CSG (notamment celles des retraités, d'où la hausse de 1,7 point de cette dernière) et vers la TVA. Il y a donc un transfert massif du capital vers le travail, au profit des actionnaires. Il faut annuler ce mouvement (la seule exonération des heures supplémentaires coûtera 1,7 milliard à la Sécurité sociale). Dans le même ordre d'idées, il faut soumettre à cotisations sociales l'ensemble de l'épargne salariale et l'épargne-retraite.

La troisième mesure est la taxation des profits financiers. L'économie française bat des records en matière de distribution des dividendes aux actionnaires. La CGT propose de créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires (avant la baisse des cotisations décidées par le dernier PLFSS¹) : cette contribution rapporterait au bas mot 30 milliards par an.

Pierre-Yves Chanu

1. Les cotisations patronales d'assurance maladie sont passées de 12,5 à 6,5 % à la suite de la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales, pour un montant de 22 milliards.

Égalité femmes-hommes

La réforme des retraites est loin d'être égalitaire

Le projet de réforme de 2019 est présenté comme visant « l'équité » à l'égard des femmes, au nom de la grande cause nationale de ce quinquennat. Voyons ce qu'il en est en réalité.

Oui, le système actuel est profondément inégalitaire : selon la Drees², en 2017, la pension de droit direct (avec la majoration pour enfants) est en moyenne de 1 065 € pour les femmes et de 1 739 € pour les hommes, soit un écart de 38,8 %. Avec la pension de réversion, cet écart se réduit à 24,9 %. Rappelons que la réversion concerne 4,4 millions de bénéficiaires (dont 90 % de femmes) et qu'elle représente en moyenne 25 % des pensions des femmes. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir et d'améliorer ce principe.

Un système à points pas si « universel »

Peut-on croire que cette réforme de 2019 va corriger ces inégalités ? Tout d'abord, et contrairement à ce qui est dit, un système à points dit « universel » renforcera les inégalités, pour tous celles et ceux qui ont des carrières hachées et ont travaillé à temps partiel – une grande majorité de femmes – pour qui toutes les années d'interruption ou d'activité partielle vont compter (bien plus que les

25 meilleures années du régime général actuel). Qui plus est, un allongement de la durée de cotisation sera une pénalité supplémentaire, puisque les femmes partent déjà en retraite plus tard que les hommes (un an après) et sont 21 % à attendre l'âge de suppression de la décote (67 ans), contre 8 % des hommes. Cela ne les empêche pas d'être plus nombreuses que les hommes à subir cette décote (12,1 % des retraitées et 8,8 % des hommes, selon la Cnav, en 2018) et à toucher le minimum de pension (45 % des retraitées et 14 % des retraités)³.

Les femmes pénalisées

De même, la remise en cause du calcul des pensions dans la fonction publique – elles ne seront plus calculées sur les six derniers mois de traitement mais par points en fonction de toute la carrière – va pénaliser tous les fonctionnaires et *a fortiori* les femmes, car ce système s'accompagnera de l'intégration de toutes les primes dans le calcul des pensions, alors qu'elles sont moins nombreuses à en percevoir, qu'il s'agisse des enseignantes (67 % de femmes dans le corps enseignant), des infirmières et aides-soignantes (autour de 90 % de femmes) mais aussi des personnels en catégorie C des filières administratives et sociales (une très

large majorité de femmes à bas salaires). Par ailleurs, la remise en cause de la « catégorie active », qui correspond à un départ anticipé en raison de la pénibilité, concernera davantage les femmes, alors qu'il faudrait au contraire l'étendre à toutes les professions, du public comme du privé, qui subissent de la pénibilité. Enfin, il est question d'une meilleure prise en compte des droits familiaux, pour plus « d'équité » à l'égard des mères de famille. Le projet est d'attribuer, dès le premier enfant, une majoration de 5 % des points, pour chaque naissance et dès le premier enfant. Cette démarche peut paraître juste – à condition que cela ne s'accompagne pas d'une baisse du montant global de ces droits et surtout qu'elle soit destinée aux mères – tant que les inégalités sur le marché du travail et dans la vie personnelle persistent (principe de l'action positive, défini par le droit européen). Or il est prévu un « droit d'option » entre parents qui décideront qui des deux en bénéficiera (et qui, sans choix exprimé, reviendrait à la mère). Tant que la majorité des femmes en couple gagnent moins que leur conjoint, il sera plus avantageux pour le ménage que cette majoration revienne au père, ce qui renforcera encore les inégalités de genre : tout le contraire de ce qui est affiché !

Rachel Silvera

2. Drees, Les retraités et les retraites, 2018.

3. soit le minimum contributif (MICO).

Comparaison n'est pas raison

Retraites, la supercherie des comparaisons européennes

Comme souvent, l'État utilise nos voisins européens pour faire passer ses réformes anti-sociales.

Loin de tirer le constat du mécontentement social pour remettre en question les priorités de sa politique économique, le gouvernement les pose comme un contexte inébranlable : la France serait donc championne des dépenses publiques. Il faut alors en finir avec son système de retraite, et graver dans une loi d'airain un nouveau dogme : faire passer sous la barre des 14 % du PIB le montant global des pensions. Pourquoi ? Nous n'en savons trop rien. Étions-nous si mal lotis quand les retraites représentaient 14 % du PIB ? Pas que nous sachions. Pourtant, il semblerait, d'après le gouvernement, que « l'effort » n'est désormais plus soutenable. Et pour le démon-

trer, il a un argument tout trouvé : la comparaison avec les autres pays européens. C'est bien connu : c'est toujours mieux ailleurs, ou pire ; c'est selon la position que l'on adopte après tout, et l'opportunité politique du moment.

Quel que soit le système qu'ils ont adopté, tous les pays européens sont confrontés à une fragilisation du financement des retraites (fragilisation qui doit essentiellement aux politiques économiques libérales et aux allègements de cotisations). Partout, des réformes ont été engagées, portant soit sur l'âge légal de cessation d'activité, soit sur la durée de cotisation, soit encore sur le mode de calcul des pensions. Au milieu de ces comparaisons européennes n'est cependant jamais abordée la seule question qui vaille : la qualité et le niveau de protec-

tion sociale pour les populations. Comparer uniquement les niveaux de dépense publique, vérifier que nous sommes au-dessus ou en dessous de la moyenne européenne, sans comparer les niveaux de services rendus, révèle à n'en pas douter la place que ces politiques réservent à l'humain.

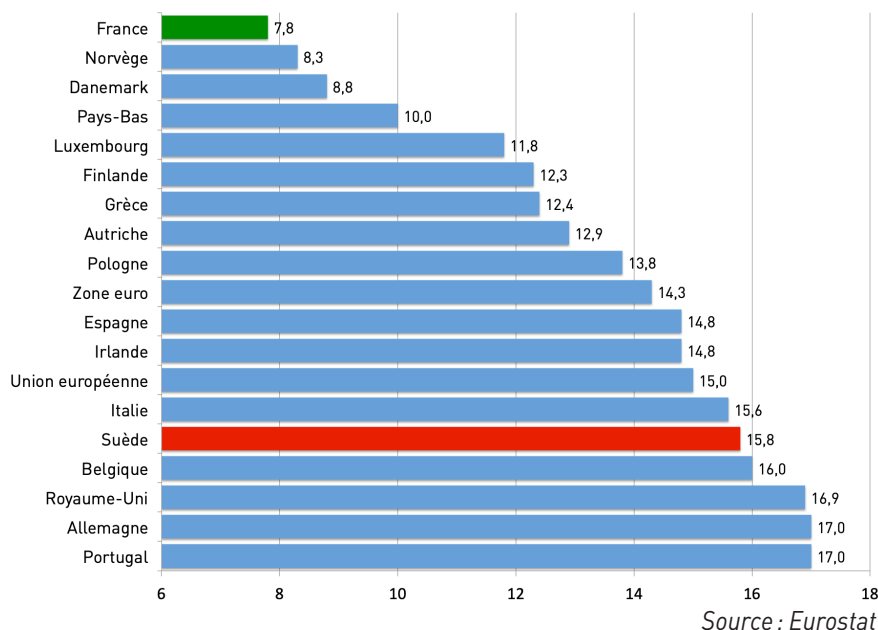
Un des systèmes les plus efficaces du monde

À ce titre, le graphique ci-contre est éclairant. Il rappelle que la France bénéficie d'un des systèmes les plus efficaces au monde, avec un taux de pauvreté des plus de 65 ans de 7,8 %, quand la Suède, qui a adopté un régime « par points », a un taux deux fois supérieur, à pratiquement 16 %. Un système efficace et pas plus coûteux que ceux de nos voisins ; voilà ce que le gouvernement entend détruire.

Et si nous imposions l'idée de comparer les niveaux de retraite, le bien-être des salariés, les externalités positives que génèrent les retraités pour l'économie ? Une autre voie est possible. C'est pourquoi la bataille des retraites est fondamentale et qu'elle ne saurait se réduire à ces manœuvres comptables dont le seul objectif est la réduction de la dépense publique. Non, il ne s'agit pas de dépenses, mais de droits, et au jeu de la comparaison, nous aurions tout à gagner à développer et consolider ces droits partout.

Mohamed Lounas

Taux de pauvreté (moins de 60 % du revenu médian) chez les plus de 65 ans en 2017



Union européenne

Le social : une ouverture vers une harmonisation ?

L'intégration européenne libérale se fait dans un schéma de construction « asymétrique ».

Globalement, la politique économique relève de l'Union européenne (UE) avec des votes à la majorité qualifiée par le Conseil de l'Union européenne. En revanche, plusieurs domaines dont la politique étrangère et de sécurité commune, les finances européennes, l'harmonisation des législations nationales en matière de fiscalité et de Sécurité sociale relèvent du vote à l'unanimité. De ce fait, les politiques relatives à la protection sociale et à l'égalité restent essentiellement une compétence nationale, même si certains sujets relèvent déjà du vote à la majorité qualifiée.

Cette asymétrie conduit les États membres, suivant les consignes européennes, à mettre en œuvre des stratégies économiques nationales fondées sur l'offre et la compétitivité, visant la suppression de tout ce qui est perçu comme des « obstacles » à la libre circulation des biens, des capitaux, des services (marché

unique). Mais, de ce fait, l'économie contraint le social avec une érosion progressive des droits sociaux fixés au niveau national. C'est notamment le cas avec la réforme des retraites, avec pour base que la part des retraites dans le PIB ne doit pas augmenter (autour de 14 %), règle de la soutenabilité financière (règle d'or européenne). Ainsi, dans leurs recommandations liées au Semestre européen, la Commission et le Conseil de l'UE soutiennent cette réforme, estimant qu'elle doit contribuer « à alléger la dette publique à moyen terme et réduire les risques pesant sur sa soutenabilité ». D'autre part, la réforme s'appuie sur le système de retraite par points en vigueur dans un pays européen, la Suède.

Premier pas vers une harmonisation européenne

La Commission européenne a lancé le débat visant à utiliser une disposition du traité sur le fonctionnement de l'UE, dite « clause passerelle », permettant sous certaines conditions de passer,

notamment, du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée dans certains domaines relevant du social. Elle propose donc d'utiliser la clause passerelle en particulier pour les mesures nécessaires pour combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Pour ce qui relève de la sécurité sociale et de la protection sociale des travailleurs, elle propose une utilisation limitée au vote à la majorité qualifiée, non législative via des recommandations donc non contraignantes. Ce système, levant le vote à l'unanimité, pourrait être une première ouverture vers une harmonisation européenne, avec plus de compétences au niveau européen au détriment du niveau national. Une harmonisation du social au niveau européen serait une bonne chose mais à condition qu'elle se fasse par le haut au bénéfice de tous les salariés. Il est donc urgent de créer le rapport de force nécessaire aux niveaux national et européen.

Didier Lassauzay

Commerce

Le non-sens de l'ouverture des magasins le dimanche

De plus en plus courante, l'ouverture des magasins le dimanche n'est pourtant pas une si bonne idée à long terme.

Le groupe Casino a décidé d'ouvrir son hypermarché d'Angers le dimanche après-midi depuis le dimanche 25 août. Ne pouvant faire travailler ses propres

salariés compte tenu du Code du travail, Casino compte sur les caisses automatiques et fait appel à des sous-traitants pour veiller au bon fonctionnement.

Cette initiative, pour le moment isolée, risque de faire rejaillir le débat sur le travail le dimanche. Il convient donc de s'y préparer et de rappeler en quoi c'est un non-sens économique et social.

Mainmise des grandes enseignes

Il est illusoire de croire que l'ouverture des commerces le dimanche sera créatrice de richesses, le pouvoir d'achat des ménages n'étant pas extensible. Imaginer que les ménages mangeront plus et consommeront plus n'a donc pas de sens. Il s'agit simplement d'un report de la consommation de la semaine vers le week-end. Or, l'ouverture un jour ou une après-midi de plus implique des coûts supplémentaires pour les enseignes. Davantage de coûts pour un même résultat, quel intérêt ?

En augmentant leurs plages horaires, les grandes surfaces

cherchent à faire mourir les petits commerces qui ne peuvent ouvrir 7 jours sur 7. Le report des achats de la semaine vers le week-end est admis mais ce que recherchent réellement les grandes surfaces est un report des achats faits dans les commerces de proximité vers elles – comme si elles n'étaient pas déjà assez puissantes. Les quelques enseignes qui ouvrent déjà le dimanche affichent de bons résultats car elles disposent de « monopoles » sur ce jour. Or si cela s'étend à tous les enseignes, plus aucun ne tirera d'avantage particulier et tous y perdront collectivement. L'ouverture dominicale ne profite à un commerce qu'à condition que ses concurrents soient fermés. C'est un modèle qui ne peut donc pas être étendu.

Attention à la fuite en avant

Certaines enseignes sont prêtes à offrir des conditions très avan-

tageuses aux salariés pour les convaincre d'être « volontaires » pour travailler le dimanche. Il faut être très vigilant sur ce point car cette stratégie vise à faire rentrer dans les mœurs que le dimanche est un jour normal pour banaliser le travail dominical et remettre en cause tous les acquis sociaux liés à ce jour particulier.

Ne pas baisser la garde

Le licenciement par Cora de deux employés refusant de travailler le dimanche est un avertissement pour ne pas baisser la garde dans cette lutte pour notre repos hebdomadaire. L'inspection du travail a estimé que Casino était en infraction concernant l'hypermarché d'Angers. Il faudra être vigilant pour voir si, à moyen terme, cette position de l'administration protège les salariés ou bien annonce un changement législatif visant à lever les réglementations.

Victorien Pâté

Salaire minimum

Le niveau du Smic n'est pas une trappe à bas salaires

Le Smic est davantage un point de passage vers de meilleurs salaires qu'une trappe à pauvreté, estime une étude originale du ministère du Travail signalée par le journal *Alteréco*.

Qu'est-ce qu'une trappe à bas salaires selon les économistes ? Une situation où une institution qui laisse à un faible

niveau de rémunération des salariés qui devraient bénéficier d'augmentations.

Cette situation est signalée à propos du Smic depuis que les cotisations sociales sur les plus bas salaires sont diminuées, voire supprimées. D'une part, cette politique assèche les ressources de la Sécu. D'autre part, à cause de ces exonérations, augmenter

un salarié au Smic ou proche du Smic se traduit par une augmentation plus importante de la rémunération de la force de travail, puisque l'entreprise bénéficie alors de moins en moins de ces exonérations. Cela peut évidemment encourager les entreprises à embaucher des salariés à un niveau de salaire inférieur à leur qualification et à les y main-

tenir. Sans vraiment contredire cette analyse, l'étude du ministère du Travail⁴ a le mérite de la nuancer et d'apporter des éléments utiles au débat. Elle ne se borne pas à citer quelques chiffres conjoncturels sur le nombre de salariés rémunérés au voisinage du Smic (environ 11 % actuellement) ni même à offrir une « photo » détaillée de la population concernée : elle suit l'évolution des personnes dans le temps. Cette analyse des « transitions salariales d'une année sur l'autre » révèle par exemple que près de la moitié des

salariés au salaire minimum n'y sont plus l'année suivante. On y apprend aussi que les deux tiers des périodes passées au salaire minimum ne durent qu'un an ou moins.

Il faut préserver le Smic

Certes, ces moyennes dissimulent des inégalités. On le sait : les jeunes et les femmes sont plus fréquemment au Smic ; les salariés plus âgés en sortent plus difficilement. Ceci est aussi chiffré avec précision dans cette étude. Mais elle contredit le dis-

cours selon lequel il faudrait tordre le cou au Smic, continuer à le diminuer ou le régionaliser, pour « *faciliter la mobilité du travail et des salaires* ». Ceux-ci sont moins « *collés au Smic* » qu'on ne le dit, ou seulement dans une minorité de cas.

Ce n'est pas le niveau du Smic, mais les exonérations de cotisations sociales dites « patronales » qui constituent une trappe à bas salaires, trappe elle-même peut-être moins étanche qu'on ne le pensait. En tout cas, ce sujet mérite débat.

Alain Gély

Idée reçue

« Il n'y a pas d'argent magique. »

Véritable marotte des libéraux, cette petite phrase qu'ils répètent à l'envi ne repose que sur du vent.

« *Y'a pas d'argent magique !* », répondait Emmanuel Macron à une soignante en avril 2018. Y'a « *pas d'argent magique* », expliquait Marlène Schiappa en septembre 2019. Combien de fois avez-vous entendu la phrase suivante : « *Il n'y a pas d'argent dans ce pays.* » Sous-entendu, pour les services publics, les salaires, etc. Mais d'où vient « l'argent », puisqu'il n'est pas magique ? Sont-ce les entreprises qui créent la monnaie ? En vérité, on

sait d'où il vient : du système bancaire qui crée la monnaie, et de la Banque centrale européenne (BCE) dans le cas européen, qui abreuve le système bancaire et financier de monnaie, et ce à partir de rien. Le 12 septembre 2019, Mario Draghi, le président de la BCE, a décidé de poursuivre un programme de rachat d'actifs aux acteurs financiers, à hauteur de 20 milliards d'euros par mois. D'où vient cet argent ? Il est créé de toutes pièces. Magique !

Le vrai problème n'est pas la création d'argent (ce sont plusieurs milliers de milliards qui ont été déversés depuis 2008 pour faire face à la crise), mais ce qu'on en fait. Prenons

un exemple simple : si je vous donne 100 € que je crée à partir de rien, et que vous décidez de l'épargner, que se passe-t-il pour l'économie ? Rien du tout ! Cette monnaie ne circule pas : elle « dort » dans votre poche.

Problèmes de circulation

La monnaie, c'est le sang du système économique. Et si le sang ne circule plus, les organes vitaux sont mis en difficulté. C'est exactement ce qui en train de se produire : les centaines de milliards créés par la banque centrale ne sont pas utilisés pour l'investissement productif, mais dorment dans les comptes

4. « Les salariés rémunérés au salaire minimum : une minorité le reste durablement » – https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_rdv_grenelle_4t2018.pdf

des banques – qui ont trop peur de prêter – et dans les poches des investisseurs – qui préfèrent épargner. Du point de vue budgétaire, et en conséquence de la politique de la BCE, les taux d'intérêt sur la dette publique sont aujourd'hui négatifs ! Pour le dire clairement, l'État gagne de l'argent s'il s'endette ! Où est dans ce contexte le problème de la dépense publique ? Il n'y a aucune justification, autre qu'idéologique, à ne pas mener un vaste

plan d'investissement dont notre économie a bien besoin alors que le chômage reste à des niveaux élevés.

Nécessité d'investir

Le vrai problème n'est donc pas qu'il n'y a « pas d'argent » mais bien que personne ne sait qu'en faire. Seule une politique d'investissement massive soutenue par un pôle financier public en direction de la transition écologique

est à même de répondre, comme préconisé par la CGT, à l'urgence sociale et environnementale.

L'argument de « l'argent magique » est une vieille marotte libérale pour forcer l'idée qu'il n'y a pas d'alternative au système économique tel qu'il existe. Il est grand temps de démystifier cette rhétorique qui ne révèle qu'une seule chose : l'incompétence complète de nos gouvernants sur les questions économiques.

Mathieu Cocq

Amérique latine

Retour en 2001 ? La nouvelle catastrophe industrielle du FMI en Argentine

L'économie argentine semble renouer avec ses vieux démons.

Le gouvernement Macri au pouvoir a renégocié de justesse un accord pour échelonner le remboursement d'un prêt de 57 milliards de dollars du FMI (le plus élevé de l'histoire du Fonds) et ainsi éviter le défaut. La décision n'a semble-t-il pas calmé les marchés financiers, et les capitaux continuent de fuir massivement le pays. Macri, dans une tentative désespérée, a introduit un contrôle des changes. Mais il est sans doute trop tard et le spectre d'une crise similaire à 2001 se dessine.

La stratégie inefficace de Macri

Les gouvernements successifs n'ont jamais réussi à sortir

l'Argentine de ses difficultés économiques. La « maladie argentine » repose sur au moins deux aspects : une grande dépendance au dollar dans un pays qui importe énormément, et une structure productive tournée vers les exportations du domaine agricole, notamment de soja, au détriment de l'investissement productif au sein du pays. Le gouvernement péroniste mené par Kirchner après 2001 n'a jamais réussi à endiguer la corruption endémique du pays, ni à lutter contre les institutions financières américaines (les « fonds vautours ») qui exigent encore le remboursement de la dette contractée avant 2001.

Mais c'est la politique néolibérale menée par Macri qui a mis le feu aux poudres. En libérant les mouvements de capitaux et en menant des politiques d'austérité, le PIB de l'Argentine s'est

contracté. Dans le même temps, les capitaux ont fui le pays pour aller trouver meilleur refuge, et le peso argentin a commencé sa lente chute. La dette publique s'est mise à augmenter, majoritairement libellée en dollars. Les ingrédients de la crise commencent à se mettre en place. Il faudra la sécheresse de la pampa argentine en 2018 pour définitivement enclencher le processus : le soja, seule véritable source de revenus du pays, est en crise. À ce ralentissement économique s'ajoute la chute de la valeur du peso, qui fait augmenter sans cesse le poids de la dette.

Le poison du FMI

Macri conclut alors avec le FMI un accord qui prévoit un prêt de 57 milliards de dollars, conditionné à des « politiques

structurelles », c'est-à-dire la libéralisation de l'économie, la destruction des services publics et l'austérité, exactement comme en Grèce. Inévitablement, cette politique conduit à la récession (là encore, comme en Grèce), ce qui aggrave la fuite des capitaux. Le remède du FMI tue le malade, et le taux de pauvreté est par

exemple passé de 25 % à 33 % en quelques années. La valeur du peso chute de jour en jour et l'inflation dépasse les 40, voire les 50 %. Il paraît très peu probable que l'Argentine soit en mesure de rembourser ce prêt du FMI, ce qui entraînera vraisemblablement un défaut et une crise comparable à celle de 2001. C'est une

nouvelle catastrophe industrielle du FMI, qui vient renforcer des années de mauvaises décisions et politiques économiques en Argentine. Une nouvelle fois, le peuple argentin va devoir payer pour l'aberration néolibérale et pour la voracité des institutions financières internationales.

MC

Emploi

De l'importance de l'inscription culturelle des investisseurs sur les conditions d'emploi

Un article écrit par quatre chercheurs paru en juin montre l'importance de la culture des investisseurs dans la politique de l'entreprise vis-à-vis des salariés.

Le capital-investissement ou *private equity* consiste pour un investisseur professionnel à entrer au capital d'une entreprise non cotée afin de financer sa création, son développement ou sa cession/transmission. Très risquée, cette prise de partici-

pation est habituellement limitée dans le temps – cinq à huit ans – et s'accompagne d'une implication active dans la gestion de la société ainsi financée. L'investisseur va en effet chercher à dégager la plus grande plus-value possible avant de se désengager.

Les investisseurs influent sur les conditions d'emploi

Dans un article paru fin 2018 dans une revue britannique

spécialisée⁵, quatre chercheurs – deux, Anne Stevenot et Loris Guery, sont Français et membres du Cerefige (université de Lorraine) – s'intéressent à l'impact de la nationalité de ce type très actif d'investisseurs sur les conditions d'emploi des salariés. Ils mobilisent pour se faire les données de l'enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprise (réponse), enquête majeure dont l'une des questions permet d'identifier la nature de

Capital-investissement (CI), français ou étranger, et conditions d'emploi			
	Non CI	CI français	CI étranger
Présence de travailleurs temporaires	44,6 %	43,8 %	61,2 %
Baisse des dépenses de formation	7,03 %	5,07 %	19,2 %
Restriction, gel ou baisse des rémunérations	50,3 %	51,1 %	70 %
Source : A. Stevenot et alii (2018), tableau A2 ; non CI : non financé par capital-investissement.			

5. Anne Stevenot, Loris Guery, Geoffrey Wood and Chris Brewster (2018), « Country of Origin Effects and New Financial Actors : Private Equity Investment and Work and Employment Practices of French Firms », British Journal of Industrial Relations, 2018, vol. 56, issue 4.

l'actionnaire principal (famille, société non financière, organisme financier...).

Dans les entreprises dont le capital est principalement détenu par un investisseur étranger, ces auteurs observent en particulier « *une pression plus grande pour favoriser la présence de travailleurs temporaires*

(61,2 %), une baisse des dépenses de formation (19,2 %), et la restriction, le gel ou la baisse des rémunérations (70 %) » (colonne grisée du tableau précédent).

Cette recherche, comme d'autres avant elle, atteste que le fait pour un acteur économique – ici des investisseurs – de s'inscrire – ou pas – dans un

certain contexte institutionnel, relationnel, culturel... détermine son rapport aux possibilités offertes et contraintes imposées par celui-ci, et de là ses pratiques. Autrement dit, les déterminants et motifs des comportements ne sont pas uniquement « économiques » : ils sont aussi sociaux et culturels.

Précarité

Coursiers, livreurs : l'impératif d'une organisation des travailleurs des plateformes

La CGT accompagne les coursiers et livreurs soi-disant « indépendants » des plateformes pour les aider à défendre leurs droits et en gagner de nouveaux.

Baisse de leur rémunération. En France, fermeture de la plateforme en Allemagne, accidents (extrêmement graves pour certains), canicule... L'été a été terrible pour les livreurs de Deliveroo, et ce dans l'indifférence caractérisant la période estivale malgré la mobilisation courageuse des livreurs pour défendre leurs conditions de travail.

Pour rappel, les livreurs des différentes plateformes exercent leur activité sous le statut de l'autoentrepreneuriat. Or ce statut n'assure pas une protection sociale de qualité alors

qu'ils doivent faire face à des multinationales de plus en plus puissantes malgré leurs pertes colossales (Uber a perdu 5,24 milliards d'euros au deuxième trimestre 2019, dont 3,9 liés à son introduction en Bourse).

Alors que le gouvernement a fait voter une loi au rabais au mois de juin censée protéger les autoentrepreneurs, ces différents événements viennent rappeler que la dépendance aux plateformes des travailleurs biaise totalement le rapport de force et facilite l'exploitation.

Les livreurs victimes de la concurrence entre plateformes

Tandis que les libéraux se plaisent à détruire toute forme de monopole, les monopsones (ici, un nombre restreint de pla-

teformes pour un nombre important de livreurs)⁶ ne semblent pas les inquiéter. Pourtant, cela a une forte influence sur l'asymétrie de la relation commerciale. En France, par exemple, la plateforme a pris l'initiative de manière unilatérale de réformer totalement sa grille tarifaire. Comme l'ont fort bien souligné les travailleurs d'Amazon, les entreprises se concurrencent sur le dos des travailleurs. Chaque promotion, ou tarif anormalement bas, se fait au détriment des travailleurs.

Les consommateurs doivent prendre conscience que le prix actuellement payé pour certains services de livraison ne peut coïncider avec une rémunération et une protection sociale de qualité pour les livreurs.

Si la plateforme fonctionne, le travail perdure donc dans des condi-

6. Le nombre de livreurs est assez difficile à appréhender. Or, selon Jérôme Pimot, le fondateur du CLAP75, les plateformes ont de nombreuses raisons de surévaluer ce nombre, notamment pour accentuer l'idée qu'il y a un monopsonne et renforcer le déséquilibre dans le rapport de force. Voir également : Sandrine Foulon (2019), « Désintox, Coursiers et chauffeurs VTC : les chiffres bidons des plates-formes », Alternatives économiques, 22 août.

tions extrêmes. Et en cas d'échec, les plateformes peuvent se retirer du marché du jour au lendemain laissant tous les travailleurs « indépendants » sans travail comme c'est le cas en Allemagne. Ainsi, outre-Rhin, 1 100 livreurs se retrouvent sans rien, puisqu'il ne s'agit pas de chômage à proprement parler. Certains toucheront dix jours d'indemnités par Deliveroo sous certaines conditions. Telle est la protection offerte par le modèle libéral de la flexibilité !

Garantir des droits à tous les travailleurs dépendants

La CGT a décidé de syndiquer ces travailleurs, qui du fait d'ar-

tifices juridiques, sont qualifiés d'indépendants et donc privés de droits importants. De plus en plus de livreurs se regroupent en syndicat pour coordonner leurs actions.

Nous avons ainsi mené avec succès la bataille judiciaire pour obtenir la requalification en contrat de travail des livreurs souhaitant devenir salarié, et nous accompagnons d'autres livreurs, qui ne veulent pas être subordonnés aux plateformes, dans la création de leur coopérative.

Ces actions s'inscrivent dans une visée revendicative plus large. En effet, l'émergence de nouvelles formes de travail (microentrepreneuriat, ubéri-

sation...) met à mal la définition actuelle du salariat trop restrictive puisque limitée à la subordination au sens fordiste du terme.

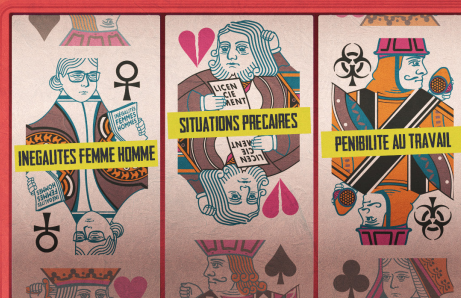
Les évolutions du monde du travail ont pour conséquence et pour but, de permettre aux entreprises de ne plus être employeur et donc d'échapper à leurs responsabilités alors même que la dépendance des travailleurs reste intacte.

Selon la CGT, les travailleurs à qui il faut garantir des droits juridiquement reconnus doivent être définis comme ceux n'ayant pas la pleine maîtrise de leur activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de leur travail.

VP



PAS DE HASARD POUR MA
RETRAITE
JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI



VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'A 62 ANS - VOUS NE CONNAITREZ VO

#maretraitenestpasuneloterie

<http://www.cgt.fr/>

À lire

Thomas Piketty (2019), Capital et Idéologie, Seuil

Romarc Godin (2019), La Guerre Sociale en France; aux sources économiques de la démocratie autoritaire, La Découverte

La rentrée s'accompagne généralement de sorties majeures. C'est le cas cette année, avec notamment deux livres, un de Piketty (économiste des inégalités) et Godin (journaliste économique à Mediapart), qui chacun à leur manière dressent un constat accablant du capitalisme néolibéral qui domine nos systèmes économiques depuis les années 1980.

Dans son pavé de 1 200 pages, Piketty rappelle une réalité simple : rien ne justifie les niveaux d'inégalités existants. La part des richesses qui revient au 1 % les plus riches ne cesse de grandir depuis les années quatre-vingt, et ce dans la quasi-totalité du monde. Piketty montre comment, à travers l'histoire, chaque société cherche à justifier ses inégalités. Le droit divin à l'époque de la monarchie, la méritocratie aujourd'hui. Mais Piketty va plus loin : il montre que les périodes de fortes inégalités comme celle que nous connaissons correspondent également à des périodes de faible développement économique. C'est ce que nous ne cessons de dénoncer avec la campagne sur le coût du capital. Les propositions de Piketty méritent qu'on s'y attarde : taxer les plus hauts patrimoines jusqu'à 90 %, répartir le capital avec une dotation de 125 000 euros pour chaque citoyen à l'âge de 25 ans, propriété sociale et temporaire des entreprises, limitation des droits des actionnaires... Les bonnes questions sont enfin posées. L'ouvrage de Romarc Godin est lui aussi passionnant. Il montre comment le néolibéralisme cherche à détruire le compromis social issu de l'après-guerre. En tournant toute la politique économique vers le capital, il n'est pas étonnant de voir émerger des contestations. Mais ce qui est inquiétant aujourd'hui nous dit l'auteur, c'est la radicalisation du néolibéralisme, qui est en train de devenir autoritaire. La base sociale des gouvernements comme ceux de Macron est très faible ; il ne reste que la matraque pour maintenir en rang les populations. Il y a une « guerre sociale » dont le mouvement des gilets jaunes est le symptôme le plus récent. Un excellent livre, très clair et pédagogique.

MC

Repères statistiques

Salaires

→ **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2016)

- ensemble : 1 789 €;
- femmes : 1 639 €;
- hommes : 1 899 €.

→ **Écart de salaire femmes/hommes** : 22,7 % en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2 438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

→ **Smic mensuel net** : 1 171,34 € (7,72 € l'heure)

→ **Salaires mensuel brut** : 1 521,22 (10,03 € l'heure)

→ **Pension des retraites** : 1 422 en 2017

→ **RSA « socle »** : 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

→ **Emploi total** : 27 122 200 en 2018

→ **Emploi salarié** : 23 949 500 en 2018

→ **Emploi à temps partiel** : 4 816 700 en 2018

→ **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)** : 2 701 700 en 2018

→ **Sous-emploi salarié*** : 1 614 300 en 2018

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

→ **PIB** : 2 353,1 Mds € en 2018

→ **Consommation des ménages** : 1 219,8 Mds € en 2018

→ **Investissement des entreprises** : 293,6 Mds € en 2018

→ **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 171,5 Mds € en 2018

→ **Budget de l'État** : 366,1 Mds dont charge de la dette : 39,1 Mds €

Recettes de l'État : 325,4 Mds € en 2018 dont :

- **impôt sur le revenu** : 78,0 Mds € en 2018 ;
- **impôt sur les sociétés** : 27,3 Mds € en 2018 ;
- **TVA** : 157,0 Mds € en 2018.

→ **Exportations** : 491,6 Mds € en 2018

→ **Importations** : 551,5 Mds € en 2018

→ **Solde du commerce extérieur** : - 59,9 Mds €